

du lundi 30 juin 2014

Compte administratif 2013

Le conseil municipal a pris connaissance du compte administratif 2013 qui récapitule les recettes et les dépenses réalisées en 2013. Les recettes de fonctionnement se sont élevées en 2013 à 27 millions et les recettes d'investissement à 7 millions. 34% des recettes de fonctionnement viennent de Tour(s)Plus (reversement d'une part de ce qui est perçu auprès des entreprises situées sur le territoire de la commune) ; 26% des impôts sur les ménages ; 14% de l'État et 7% du produit des services. On note une nouvelle baisse de 2,8% des apports de l'État par rapport à 2012. L'investissement s'est élevé à 5 millions. Les principales opérations réalisées en 2013 ont été la réfection du pont Jean-Moulin, l'achat d'un projecteur numérique au centre culturel, les travaux du groupe scolaire Marceau/Paul-Louis-Courier, les travaux d'éclairage public, le terrain synthétique au stade Camélinat, la rénovation de la mairie et de son parvis. La dette de la ville s'élève à 24 millions fin 2013, en légère diminution. Le ratio de désendettement est de 8 ans (le seuil d'alerte étant à 15 ans). Les subventions versées par la commune aux associations sportives et culturelles s'élèvent à 507 000€. Auxquelles s'ajoutent la subvention au Centre communal d'action sociale (850 000€) et la participation au Service départemental d'incendie et de secours (560 000€). (1 contre : NPA ; 6 abstentions : UMP, EELV. Le maire ne prend pas part au vote).

Le compte administratif de la régie de l'eau établit des recettes à hauteur de 860 000€ et des dépenses à hauteur de 850 000€ pour le fonctionnement en 2013. Les dépenses d'investissement sur le réseau se sont élevées en 2013 à 620 000€. (NB : les chiffres mentionnés ci-dessus sont arrondis de façon à donner des ordres de grandeur) (4 abstentions : UMP)

Demandes de participation

La ville demande des subventions à Tour(s)Plus pour le fonctionnement de la piscine municipale et de l'aire d'accueil des gens du voyage, pour les fêtes municipales (Unanimité) ainsi que pour les illuminations de fin d'année (1 abstention : NPA)

Studios musicaux

Tour(s)Plus a aménagé des studios musicaux dans un bâtiment communal situé 40 rue de la Morinerie. Cet équipement est composé d'un studio d'enregistrement géré par l'association XCAPE, ainsi que d'un studio de répétition administré par la commune. Cette dernière va recruter un agent, à raison de 20h par semaine, pour assurer la gestion du studio qui sera en fonction le 1^{er} septembre 2014.

(5 contre : UMP, NPA). Tarif de la location : 5€ de l'heure (avec un minimum de 2 heures). (Unanimité)

Commissions municipales

La composition des commissions est modifiée suite à la démission de Mickaël Lecuyer. La composition des commissions est consultable sur le site www.saintpierredescorps.fr – rubriques Conseil municipal – L'équipe municipale. (Unanimité)

Tarifs au centre culturel et à l'école de musique

Les tarifs sont établis en tenant compte du quotient familial de chaque ménage et famille, ainsi que des revenus. A compter du 1^{er} septembre 2014 : ateliers de guitare, arts plastiques, flûte à bec, formation musicale, instruments, pratiques collectives et atelier de musique actuelle de 8,10€ à 9€ par mois, 9€ pour les adultes et 26€ pour les résidents hors commune ; atelier « autour de la guitare » de 12€ à 13€ par mois, 13€ pour les adultes et 26€ pour les résidents hors commune ; chorale adultes de 8,50€ à 17€ pour les résidents hors commune ; carte Ciné Jeunesse avec cinq séances à 4,80€. (Unanimité)

Activités périscolaires, des mercredis et des petites vacances

Tarifs en fonction du quotient familial. Les accueils périscolaires ont lieu le matin avant la classe à partir de 7h30 (de 0,50€ à 1,58€ et 2,50€ pour les familles hors commune), le soir après la classe de 16h30 à 18h (de 0,75€ à 2,37€ et 3,75€ pour les familles hors commune) et de 11h30 à 13h30 pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire. Nouveautés : à compter de la rentrée 2014, ces accueils seront gérés par la ville pour les maternelles et par le Patronage Laïque pour les élémentaires, et un goûter sera fourni par la ville à 16h30. Accueils de loisirs des mercredis et des petites vacances : de 0,28€ à 1,20€/heure (2,50€/heure pour les familles hors commune), de 1,40€ à 6€ la demi-journée et de 2,80€ à 12€ par jour. (1 contre : NPA)

Chauffage de la Rabaterie

La ville confie la gestion du service public de production et de distribution de chaleur du quartier de la Rabaterie à la société Cofély Réseaux, à compter du 4 septembre 2014, pour une durée de 24 ans. Le nouveau concessionnaire prévoit de construire une chaudière biomasse (combustible bois) complémentaire à la chaufferie actuelle, rue de la Rabaterie, permettant des tarifs aux habitants à taux réduit de TVA. Le nouveau réseau sera alimenté à 63% par

du bois et à 37% par du gaz. Il mettra en place des installations solaires thermiques. Le réseau sera étendu. L'investissement serait de l'ordre de 8 millions - 10 millions avec les subventions. Mise en service envisagée en février 2016. (3 contre : EELV, NPA ; 4 abstentions : UMP). Le conseil prend également acte du compte-rendu annuel 2012-2013 du délégataire actuel, le groupement Corpochaleur-Macle.

Travaux au centre technique municipal

Des travaux sont envisagés au premier étage du centre technique municipal, rue Robespierre, afin d'installer, à côté de la Régie de l'eau, les services financiers de la ville et le service d'aide à domicile. Le conseil sollicite les enveloppes parlementaires de la sénatrice et du député de la circonscription pour participer au financement de ces travaux. (Unanimité)

Régie municipale de l'eau

La ville lance un appel d'offres pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable. Dans le cadre des travaux de remise en service des champs captant des bords de Loire, il convient de réaliser une alimentation électrique aérienne des pompes du puits Clause au-dessus des jardins familiaux « l'Ouche de Rochin ». La ville passe une convention de servitudes avec deux propriétaires Noël BLANCHARD et Anatole PERAUD concernés par ce projet. (Unanimité)

Brasserie Le Pacha

Dans le cadre de la réhabilitation de la place Maurice-Thorez, la terrasse couverte du Pacha sera supprimée. La ville indemniserait la brasserie à hauteur de 140 000€ afin de compenser la perte d'activité qu'occasionnera cette démolition, et de 10 000€ pour compenser les frais de remise aux normes et de travaux à l'intérieur de la brasserie. Un protocole établit les conditions du versement de ces indemnités. (2 abstentions : EELV)

Eclairage public

La ville a recours à un appel d'offres (dit procédure de dialogue compétitif) pour l'exploitation et l'entretien de l'éclairage public (3876 lampadaires), des stades (4), des feux tricolores (15) et des illuminations de fêtes. (3 contre : EELV, NPA)

Place de la Commune de Paris-1871

Le conseil décide d'attribuer le nom de « Place de la commune de Paris – 1871 » à la place située devant le stade Camélinat, au bout du boulevard Paul-Langevin. (4 contre UMP ; 2 abstentions : EELV)